SOCIETE MINIERE G. MONTAGNAT

SOCIETE MINIERE G. MONTAGNAT - Capital : 55 000 000 xpf - RIDET 0057729
Siège Social : Tour le Centre route Baie des Dames BP 166 - 98845 - NOUMEA
Tel : 274243 Fax : +687 272 536

Date : 06/01/21

Mine : OUINNE
Mine site :

Ordonnateur : MONTAGNAT Christophe
From :

Notre Fd : DD OUINNE
Our reference :

Email fourn. : sened@mls.nc

Bon de Commande N° **CFW02165**
Order N°

Fournisseur : MAISON DU FILTRE ET E
Supplier :
Fax : 27 29 60

A l'attention de : MAISON DU FILTRES
For the attention of :

Type livraison : PAR NOUS-MEMES
Type of delivery :

Remarque : FILTRATION STOCK GE DENYO KOMATSU OUINNE

Référence	Désignation	Qté	Engin	Site
	POUR GE DENYO KOMATSU VILLAGE DE OUINNE			
ZZPDETAFIL	FILTRES AIR A-6113	1	Ral	
ZZPDETAFIL	FILTRES HUILE LF670	6		
ZZPDETAFIL	FILTRES FUEL	12		
	** ATTENTION NOUS AVONS RETENUE : - LES 3 PREMIERE LIGNES			
	REGULARISATION : Bon de Cde. Suite à votre DEVIS N°2101-0043 du 06/01/2021 Montant Total PARTIEL Hors TGC : 43.481 CFP			
	BESOIN : Copie FACTURE Hors TGC Livraison effective.Merci. (Voir texte en pied de page valant attestation d'exonération.)			
	ENLEVEMENT : Par JAMES GENET - Date prévue : 07/01/2021 - Contact : 78.42.40			
	Jules PORTÉ "Sce. Achats" SMGM Tél. : (+687)27.00.07. e.mail : jporte@smgm.nc			

Les biens et services mentionnés au présent bon de commande, acquis pour les besoins des activités visées à l'article 3 du code des impôts de Nouvelle Calédonie bénéficient de la procédure prévue à l'article Lp.506-2 du même code. S'ils ne reçoivent pas la destination ayant justifié cette franchise, l'acheteur s'engage à régulariser sa situation selon les modalités prévues l'article 5 de l 'arrêté relatif aux modalités d'application de la taxe générale sur la consommation à l'industrie minière et métallurgique. La facture à établir par le fournisseur doit par conséquent porter la mention obligatoire prévue à l'article Lp.514-5 §10 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie.